

Publié le 6 juin 2024

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le

ID : 025-212502587-20240603-2024042-DE



Département du Doubs

Commune de FRANOIS

N°2024/038

Code Postal 25770

Bureau Distributeur FRANOIS

.....
EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

**Arrondissement de
BESANCON**

Séance du 03/06/2024

Canton de Besançon 1

L'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois de juin, le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

**Nota – le Maire certifie que
la convocation a été faite le
29/05/2024 et que le nombre
des membres en exercice est
de dix neuf.**

Présents : 13 jusqu'au point 2 -14 à partir du point 3
Mmes GILLET, DELESSARD, SIMON BOUVRET (à partir du point 3), DUBOIS, BORRINI, SANDER, LECLERC, TANNIERES ;
MM. BOURGEOIS, BAULIEU, HENRIOT, LORY, PONS, LAPOUGE.

Procurations de vote : 5 jusqu'au point 2 - 4 à partir du point 3

Geneviève SIMON BOUVRET à Françoise GILLET (jusqu'au point 2), Patrice MOUTON à Jean-Pierre LORY, Florent DUMORTIER à Brigitte TANNIERES, Sébastien COUDRY à Martine DELESSARD, Marine PRALON à Francis HENRIOT,

Absents excusés : 1

Thomas HOUSSIN

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Monsieur Jean-Louis BAULIEU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**CONVENTION POUR LA REALISATION DE MISSIONS OPTIONNELLES
PROPOSEES PAR L'AGENCE DEPARTEMENT D'APPUI AUX TERRITOIRES
(ADAT) – AVENANT N°1**

Rapporteur : Emile BOURGEOIS

Par délibération 2021/016, le conseil municipal avait approuvé la convention de l'ADAT relative à la fourniture d'une prestation de Délégué à la Protection des Données, destinée à ses collectivités adhérentes, au titre de ses missions optionnelles,

Publié le 6 juin 2024

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le

ID : 025-212502587-20240603-2024042-DE



Cette prestation permet à la collectivité de nommer l'ADAT en tant que personne morale pour être Délégué à la Protection des Données et de se mettre en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

La prestation RGPD évolue et de nouvelles prestations sont proposées :

- La mise à disposition du logiciel MADIS pour le suivi de la mise en conformité au RGPD : vous serez formé et accompagné sur l'utilisation de cet outil, qui permet d'avoir une vue d'ensemble pour piloter votre conformité au RGPD
- L'accès à des sessions de sensibilisation en visioconférence sur différents thèmes du RGPD pour améliorer la sécurisation des données personnelles
- L'accès à une base documentaire avec des actualités, des flashes infos et des modèles sur le thème de la protection des données

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *Approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention pour la réalisation de missions optionnelles proposées par l'ADAT et les conditions tarifaires*
- *Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention avec l'ADAT.*

Fait et délibéré, le 3 juin 2024

Le Maire,

Émile BOURGEOIS.

